Communiqué CGT éducation

En annonçant le 2 avril 2015 le nouveau calendrier scolaire pour les trois années à venir, la ministre de l'Éducation nationale avait souhaité apaiser le climat autour de cette question qui est très souvent source de crispation.

Dès cette annonce, la CGT Éduc'action avait dénoncé le manque de concertation et de transparence dans la prise de décision ainsi que le poids des lobbys économiques qui avaient conduit aux propositions faites lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 10 avril 2015. Ces nouveaux calendriers, qui commencent tous en août, ne prennent en compte ni les conditions de travail des personnels ni les conditions d'étude des élèves.

Dans ces conditions, la proposition de calendrier scolaire a été repoussée à une très large majorité (48 contre, 14 pour, 8 abstentions). La CGT Éduc'action a bien entendu voté contre.

Face à cette situation d'échec, la ministre de l'Éducation nationale a choisi de passer en force et de publier au Journal Officiel du 17 avril 2015 le nouveau calendrier scolaire.

La création d'une nouvelle commission spécialisée du CSE chargée des calendriers scolaires est une annonce vide. Les commissions spécialisées déjà existantes auraient pu être les instances de concertation et d'échanges préalables.

La CGT Éduc'action réaffirme que le calendrier scolaire doit avant tout être pour l'École et qu'il doit favoriser les apprentissages et les conditions de travail des personnels. Dans ces conditions, tout doit être fait pour que l'alternance 7-2 semaines soit respectée. Cela passe entre autre par la suppression du zonage et donc revenir sur le cadre légal inscrit dans le Code l'Éducation.

Montreuil, le 17 avril 2015